

SUPPRESSION IMMINENTE DES CÔUTS DE COMMUNICATION SUPPLÉMENTAIRES POUR LES TOGOLAIS EN DÉPLACEMENT AU SEIN DE SIX PAYS DE LA SOUS-RÉGION

Dakar, le 03 Janvier 2017 - La Ministre des Postes et de l'Économie Numérique, Madame Cina Lawson a signé en compagnie de Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des secteurs des Postes et des Télécommunications (ART&P), Monsieur Abayeh Boyodi, le protocole d'accord à l'initiative du « free roaming » pour le Togo.

Cet accord permettra à partir du 31 Mars 2017, aux Togolais qui se déplaceront au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Burkina-Faso, au Mali, en Guinée ou au Sierra Léone de ne plus payer de frais de roaming. Concrètement, il leur sera désormais possible d'utiliser leur carte SIM Togolaise au sein de ces pays sans payer de frais de communication supplémentaires. Il faut noter que cette mesure concerne pour le moment seulement les appels.

Le « free roaming » vise à faciliter la mobilité des populations à travers les télécommunications en réduisant les coûts de communication lorsque l'on se trouve dans la zone des Etats membres et favorise la cohabitation et la promotion d'un marché commun.

Grâce à cette signature, le Togo rejoint les six premiers Etats de la sous-région déjà parties au protocole, à savoir : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina-Faso, le Mali, la Guinée et la Sierra-Léone.

En plus de la signature du dit protocole, un accord de coopération entre le Sénégal et le Togo a été signé. Il s'agit d'un accord-cadre entre les deux régulateurs. Les deux pays collaboreront sur le partage de compétences et d'expériences.

L'Etat du Togo adhère parfaitement à cette initiative qui concourt à renforcer l'intégration économique des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO et à faciliter la mobilité des populations.

Cette initiative fait suite au vote de l'Assemblée nationale pour la suppression du cordon douanier : désormais il n'y a plus de taxes sur le matériel informatique importé au Togo. Toutes ces mesures amènent la démocratisation de l'accès numérique et la vulgarisation des usages de télécommunications.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Postes
et de l'Économie Numérique

Communiqué de presse

Contact presse : Delali Kudawoo ; delali.kudawoo@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina Lawson occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Économie Numérique.